



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **53-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 1<sup>er</sup> décembre 2009**

Le premier décembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 16 novembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents :    13      Votants : 14

**Présents** : Mmes BROUZET, CARRIER, DIDIER, GONNET, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE, MM BAFFERT, BOULARD, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, ROUX,

**Absents excusés** : MM CARBONARI, COIGNÉ, JULLIEN, GAUTHIER, Mme FRIER

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Versement de Bons d'achat à la PJJ pour la réalisation des chantiers jeunes

Rapporteur : Marcel REPELLIN

## DELCOM 53-09

Le Vice-président expose :

Le Président informe les membres du comité qu'au cours de l'année 2009, nous avons conventionné à deux reprises avec la protection judiciaire de la jeunesse pour la réalisation de deux chantiers.

Le premier au complexe Aristide Bergès en avril 2009 pour la pose du muret en partie ouest du terrain pour la délimitation des parcelles SIRD et ville de Seyssinet-Pariset. 4 jeunes sont intervenus.

Le second en octobre 2009 pour des travaux de peinture ( toilettes et salle du personnel) à la MIPE où 7 jeunes sont intervenus.

Conformément à l'article 5 de la convention, il est proposé au comité syndical de verser à chaque participant un bon d'achat d'une valeur fixée par le comité syndical à 15€.

Soit une somme totale de 165 €

-11 Bons d'achat d'une valeur de 15 €

↳AUTORISE le versement des bons d'achat aux participants des chantiers

↳DIT que cette somme sera prélevée sur les crédits affectés au chapitre 65 article 658 du budget 2009 du SIRD

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 décembre 2009

Le Président,  
Michel BAFFERT